EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2018

Objet: MISE A DISPOSITION DE BIENS ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LA COMMUNE ET HAUT BUGEY AGGLOMERATION SUITE AU TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU » ET « ASSAINISSEMENT » :

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre à vingt heures et neuf minutes, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le quatre décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27

Membres présents: 18

MM. ARGENTI Bernard, BOURGEAIS Didier, CHAPUIS Gérard, FERRARI Jean, HARNAL Sébastien, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier. Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, ROSIER Nicole, TRAINI Marie.

Membres absents excusés: 2

MM. BLEIN Jean (représenté par M. CHAPUIS Gérard), ZANI Guy (représenté par M. PESENTI Philippe).

Membres absents: 7

MM. CHARVOLIN Roch, RENAUD Jean-Xavier.

Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, PALAZZI-ZANI Nelly, ROTARU Maria, TREUVELOT Catherine.

Secrétaire de séance : Mme CARRARA Carole.

Soit: 18 présents, 2 pouvoirs.

Suite au transfert des compétences « eau et assainissement » à Haut Bugey Agglomération au 1er janvier 2019, il convient d'établir une convention de mise à disposition de biens et d'équipements entre la commune et HBA.

La convention a pour objet de mettre à la disposition de HBA les biens matériels et immatériels de la commune nécessaires à l'exercice des compétences eau et assainissement.

Les membres de la Commission Finances réunis le 03 Décembre 2018 proposent au Conseil Municipal d'accepter la mise à disposition entre la commune et Haut Bugey Agglomération les biens et les équipements de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{ex} janvier 2019 et de signer le procèsverbal à cet effet.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE la mise à disposition entre la commune et Haut Bugey Agglomération les biens et les équipements de l'eau et de l'assainissement à compter du 1er janvier 2019
- AUTORISE Le Maire à signer le procès-verbal

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Bernard ARGENTI.

Accusé de réception en préfecture 001-210101853-20181211-DE-2018-124-DE Date de télétransmission : 12/12/2018 Date de réception préfecture : 12/12/2018